

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Ile-de-France - 1 rue Lucienne Gerain - 93698 Pantin Cedex

Arrêté du Président

N° 2023-136

MC/HD

OBJET : Examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade de chef de service de police municipale, session 2023. Composition du jury.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, Livre III, titre II, chapitre III et notamment les articles L523-1 et L523-3 à L.523-6,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours de la fonction publique d'Etat et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale territoriaux,

Vu le décret n° 2011-448 du 21 avril 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu par l'article 6 du décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emploi des chefs de service de police municipale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté 2022-226 du 1^{er} septembre 2023 portant ouverture de la session 2023 de l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade de chef de service de police municipale,

Vu l'arrêté n° 2022-331 du 1^{er} décembre 2022 portant liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégorie A, B et C de la fonction publique territoriale, par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'Ile-de-France, pour l'année 2023,

Vu ensemble les arrêtés n° 2022-244 du 14 septembre 2022, et n° 2015-153 du 29 avril 2015 donnant délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale, et à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie « B »,

Vu la désignation par le CNFPT d'un représentant appelé à siéger en qualité de membre du jury pour la session 2023 de l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade de chef de service de police municipale,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion, relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution du jury de la session 2023 de l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade de chef de service de police municipale,

ARRETE

Article 1 : Le jury de la session 2023 de l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade de chef de service de police municipale, se compose comme suit :

Collège des fonctionnaires territoriaux

Nassera BENOUADAH, représentante de la CAP

Yannick DROUILLARD, chef de service de police municipale à Viry-Châtillon

Julien LABROUSSE, directeur de service de police municipale à Meaux

Eric MERCINIER, représentant du CNFPT

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20230509-2023-136-AR
Date de télétransmission : 11/05/2023
Date de réception préfecture : 11/05/2023

Collège des personnalités qualifiées

Aurélie CLOQUET, chef de service de police municipale à Sucy-en-Brie
Virginie GARNIER, présidente du jury, directrice de service de police municipale à Chatillon
Anthony HAMON, suppléant de la présidente du jury, attaché territorial à Nanterre
Corinne LIMERY, chef de service de police municipale principale de 2^{ème} classe au Raincy

Collège des élus locaux

Béatrice BELLARD, adjointe au maire de Boulogne-Billancourt
Eric DE VALROGER, adjoint au maire de Compiègne
Françoise KERN, adjointe au maire de Pantin
Guillaume LAFEUILLE, adjoint au maire des Lilas

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Publié par affichage sur le site du
CIG petite couronne

www.cig929394.fr

le 11/05/2023

.....

Fait à Pantin, le 9 mai 2023



Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint des concours,
de la santé et de l'action sociale

Benoît Haudier
Benoît HAUDIER

Accusé de réception en préfecture
093-28750060-20230509-2023-136-AR
Date de télétransmission : 11/05/2023
Date de réception préfecture : 11/05/2023